

Bachelor Réseaux et Cybersécurité

Titre à finalité professionnelle Concepteur de systèmes d'information - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°34412 - Codes NSF 326 326m - Code diplôme 26C3260C - Date validité du titre par décision de France Compétences du 27/01/2020 au 27/01/2025 délivré par l'Association pour la gestion de 3iL



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 1 an
550 heures de formation**

Personnalisation du parcours possible



**1 semaine en CFA
1 semaine en entreprise***

*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6**



**CFP Charmilles
8-10 rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec



Prérequis

Niveau d'entrée : Titulaire d'un Bac+2 tertiaire, d'un Bac+2 non tertiaire, d'une VAE validant 3 ans d'expérience dans le domaine de l'informatique

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Intégrateur d'équipements réseaux dédiés
- Installateur d'équipements réseaux
- Administrateur système et réseaux
- Responsable d'exploitation, de systèmes d'information, de sécurité, de maintenance logicielle et matérielle
- Architecte et responsable sécurité réseaux
- Architecte de systèmes de communications et d'information
- Consultant en sécurité des systèmes et des réseaux
- Spécialiste de systèmes convergents...
- éseaux,
- Spécialiste de systèmes convergents...

Contacts

Philippe MAZZONI
Responsable formation
04 76 03 74 02
pmazzoni@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
Référente mobilité nationale et internationale
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le Bachelor Réseaux et Cybersécurité permet de passer de la conception à la réalisation de projets informatiques, autour de solutions réseaux.

Le diplômé possède de solides compétences en infrastructures, systèmes et réseaux, gestion de projet, et une très bonne culture générale en développement informatique.

Son ouverture d'esprit en fait un professionnel adaptable et très recherché. Son activité peut l'amener jusqu'à une totale prise en charge du projet, ce qui suppose, entre autres, des compétences de prise de responsabilité, de communication et relationnelles.

Terrains d'accueil

Cette activité s'exerce au sein de :

- Toutes entreprises du secteur privé ayant un parc informatique
- Services publics (mairies, départements, régions, EPIC)
- Entreprises de services du numérique
- Cabinets de conseil

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

| Bloc de compétences | Nombre d'heures | Coefficient | Type | Forme |
|--|-----------------|-------------|------|-------|
| BLOC 1 Ouverture au développement | 10 | 10 | | |
| Base Python | | 1 | | |
| Base de données – Requêtes | | 2 | | |
| Base de données – Administration | | 2 | | |
| Introduction au développement web | | 1 | | |
| Version du code source | | 2 | | |
| Architecture d'application | | 2 | | |
| BLOC 2 Bloc Systèmes et réseaux | 10 | 11 | | |
| Scripting système | | 2 | | |
| Réseaux locaux | | 2 | | |
| Gestion du SI | | 3 | | |
| Sécurité informatique | | 2 | | |
| Administration hébergement web | | 2 | | |
| BLOC 3 Sciences humaines, économiques et sociales | 10 | 12 | | |
| Anglais | | 2 | | |
| Communication | | 3 | | |
| Droit informatique | | 2 | | |
| Eléments de gestion | | 2 | | |
| Outils de gestion de projet | | 2 | | |
| Introduction à la veille technologique | | 1 | | |
| BLOC 4 Méthodes et outils de la cybersécurité | 10 | 10 | | |
| Administration système et virtualisation | | 6 | | |
| Réseaux étendus, haute disponibilité et sécurité | | 2 | | |
| Cybersécurité | | 2 | | |
| Missions en entreprises | 20 | 20 | | |
| Mission 1 | | 4 | | |
| Mission 2 | | 6 | | |
| Mission de fin d'études | | 10 | | |

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ **Modalités des épreuves certifiantes** : Etudes de cas fin de bloc et Mémoire professionnel (écrit et soutenance orale)

→ Une UE est validée et les crédits ECTS acquis si :

- Aucune épreuve prévue dans le MCC n'est défailante (c'est à dire sans note)
- Aucune note dans l'UE n'est égale à 0
- Aucune matière de l'UE n'a sa moyenne strictement inférieure à 7
- La moyenne de l'UE est supérieur ou égale à 10

→ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à la diplomation

- Le candidat doit être présent à l'ensemble de ses évaluations de fin de bloc.
- Le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque bloc et aucune note inférieure à 7.
- Pour valider le titre, le candidat doit valider tous les blocs de compétences et obtenir une note du mémoire professionnel (moyenne écrit + oral) supérieure ou égale à 10/20 et obtenir au moins 150 points au test Linguaskill.
- Incidence de la non remise, remise tardive ou remise non conforme du Mémoire professionnel : le candidat ne pourra pas se présenter à sa soutenance et sera éliminé du titre.
- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

Des poursuites d'études sont possibles notamment en Master, ou en école d'ingénieur via les admissions parallèles.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.
- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 10 082 € par année.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de - de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et + |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1ère année | 27 % | 43 % | 53 %* | 100 %* |
| 2ème année | 39 % | 51 % | 61 %* | 100 %* |
| 3ème année | 55 % | 67 % | 78 %* | 100 %* |

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

| Ancienneté, âge | - de 21 ans | 21 ans et + | 26 ans et + |
|---|-------------|-------------|---|
| Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général) | 55 % | 70 % | Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle |
| Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT) | 65 % | 80 % | Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle |

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ Fonds Social Apprentis

Dates de la formation

| Année de la formation | Promotion | Ouverture des inscriptions | Date de début | Date de fin |
|-----------------------|-----------|----------------------------|---------------|-------------|
| 1ère année | 2024-2025 | Janvier 2024 | Sept 2024 | Juin 2025 |

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

| Taux de réussite | 2022 | 2023 |
|---|-----------------------------|------|
| Taux de réussite global de la formation* | NC Changement de diplôme | 100% |
| Taux de réussite des apprentis de la formation** | | 100% |
| Taux de rupture des apprentis de la formation | | 6% |
| Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | | - |
| Insertion professionnelle | | - |
| Taux de poursuite d'études | | - |
| Satisfaction globale apprentis | | 87% |
| Satisfaction globale entreprises | 81% | 83% |

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100